

CLUB PHILATELIQUE DE WAVRE

BULLETIN PERIODIQUE

2ème année - N° 34

30/8/71

Editeur responsable : J. HOEYENBRUGGE, 290, chée de Louvain, 1300 Wavre.

NOUVEAUX CATALOGUES

=====

Par l'intermédiaire du Club, les membres peuvent obtenir les catalogues 1972 aux conditions suivantes :

OFFICIEL (Belgique)	68 F
Prinet	60 F
Yvert et Tellier :	
Tome I	70 F
Tome II	230 F
Tome III	250 F
Tomes I-II-III	550 F

Les commandes doivent être remises à Monsieur Guy OTTEN, 24, rue Haute à Wavre, au plus tard, le lundi 6 septembre à 12 H. - Elles peuvent être effectuées également par virement ou versement au C.C.P. 6748.06 du précité. Attention : avis de crédit des C.C.P. en possession de Mr Otten, le lundi matin 6 sept. - dernière limite.

Les membres qui désirent liquider leurs anciens catalogues peuvent les remettre également à Monsieur G. OTTEN, lors de la commande des " 1972 ",

M.... et Cher Membre,

Nous avons le plaisir de vous inviter à la prochaine réunion du club - première de la saison 1971/72 - qui se tiendra le lundi 6 septembre à 20 H. au local habituel - Café de la Paix, place A. Bosch, à Wavre.

Au cours de celle-ci : tombolas gratuite et payante.

Voici la liste des très beaux lots de la tombola payante :

BELGIQUE	325	Caporal	xxx	Obl. 1er J.	Cote : 1150 F
	458/485	Pr. Jos.-Charlotte	xxx	"	240 F
	466/470	Roi Aviateur	xx	"	200 F
	513/518	3e Orval	xx	"	900 F
	743/747	Arm. + Ind. Villes	xxx	"	400 F
	785/786	Libération-Résistance	xxx	"	600 F
	955/960	Antituberculeux	xx	"	400 F

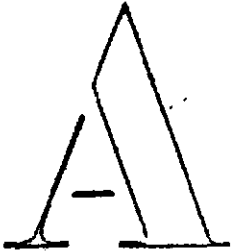
Dans l'attente de vous revoir, nous vous prions d'agréer, M.... et Cher Membre, nos sentiments les meilleurs.

Le Comité.

SERVICE " CIRCULATIONS "

Les membres qui désirent participer au service " Circulations " sont invités à s'adresser à Monsieur Th. PEETERS, à son domicile : Tienne du Preux, 16 1350 Limal ou lors d'une prochaine réunion du Club. Merci.

A. DE ROTHSCHILD



l'avènement de Louis XI, la féodalité est en décadence, et le royaume de France, en sortant d'une longue anarchie et d'une guerre séculaire contre les Anglais, recouvre à la fois son unité territoriale et sa nationalité. Jeanne d'Arc, sa libératrice, a été comme l'incarnation du patriotisme. Charles VII et ses ministres ont donné à la royauté deux moyens d'action irrésistibles : l'armée permanente et la taille perpétuelle. Louis XI, le roi diplomate et bourgeois, " l'homme de l'unité ", qui compte sur l'esprit plus que sur la force, sur les institutions plus que sur les chances du champ de bataille, Louis XI, au milieu de ses projets impatients et un peu fiévreux contre la féodalité et les tyrannies provinciales, médite le rétablissement ou, si l'on veut, la création de la Poste. Il sent le besoin de savoir " tout ce qui se passe chez lui, " et, pour être bien servi sur ce point, il veut une organisation modelée sur les messagers de l'Université et le " Cursus publicus " des Romains.

C'est en 1464, la troisième année de son règne, au moment même où la ligue des grands feudataires, dite du Bien public, se prépare à démembrer le royaume et à déposséder le roi, que Louis XI crée, sur toute l'étendue de ses domaines, des maîtres de poste qui devront fournir des chevaux à ses courriers " et à nul autre, sous peine de mort ". Pour stimuler le zèle de ces agents, il leur alloue 10 sols par chaque cheval faisant un trajet de quatre lieues, prix énorme pour le temps.

On comprendra mieux encore l'importance politique et administrative de cette création de Louis XI et les conséquences immédiates qu'entraîna son exécution, si on relit le texte même de l'ordonnance. En voici les dispositions principales :

" Le dit seigneur roy veut et ordonne ce qui suit :

" Que sa volonté et plaisir est que, dès à présent et dorés en avant, soient mises et établies spécialement sur les grands chemins de son dict royaume, de quatre en quatre lieues, personnes sables et qui feront serment de bien et loiaument servir le roy, pour tenir et entretenir quatre ou cinq chevaux de légèrre taille, bien enharnachez et propres à courir le galop durant le chemin de leur traitte; lequel nombre se pourra augmenter, si besoing est

" Le roy veut qu'il y ait un office intitulé : Conseiller grand-maître des coureurs de France. Pour faire le dict établissement, luy sera baillé bonne commission

" Les autres personnes qu'il établira de traitte en traitte, seront appellées : maistres tenant les chevaux courants pour le service du roy...

.../...

" Auxquels maistres est deffendu de bailler aucuns chevaux à qui que ce soyt et de quelque qualité qu'il puisse estre, sans le mandement du roy et du dict grand-maistre, à peine de la vie D'autant que le dict seigneur ne veut et n'entend que la commodité du dict établissement ne soit pour aultre que son service

" Les gages ordinaires du grand-maistre, pour l'entretènement de son estat, seront de 600 livres parisis (I); outre ses esmoluments comme officier domestique ordinaire de l'hostel et maison du roy.

" En outre, il aura une pension de 1.000 livres pour son office.

" Tous maistres-coureurs établis par le grand-maistre auront 50 livres tournois de gages, et les commis du grand-maistre 100 livres

" Tous ceux qui seront envoyés avec passeport ou attaché du grand-maistre de la part du roy payeront pour chaque cheval, y compris celui de la guide qui les conduira, 10 sols par quatre lieues.

" Fait et donné à Luxies, près de Douliens, le dix-neuvième jour de juin mil quatre cent soixante-quatre.

" Sic signatum : LOYS.

" Par le roi, en son conseil,

" Signé : de la Loere.

" Collatione facta cum originali,

" Signé: Cheveteau.

Nous n'avons pas à rappeler ici comment Louis XI sut faire usage des Postes pour sa politique, toute d'intrigues et de sourdes menées. Nul ne savait mieux que lui ce que faisaient, méditaient, pensaient même ses ennemis; de là sa promptitude à prévenir leurs desseins et à les frapper avant qu'ils eussent pu lui nuire; plus d'un recevait le châtimeut mérité avant de se croire soupçonné. Dans la lutte gigantesque engagée par Louis XI, cauteleux, dissimulé, se faisant humble au besoin pour cacher sa force, contre Charles le Téméraire, dernier représentant de la grande féodalité chevalier brutal, fougueux, aveuglé par la passion, Louis XI, au lieu de braver en face son terrible rival, l'enveloppe peu à peu comme dans les réseaux multiples d'une toile d'araignée, où l'arrière-petit-fils de Jean Sans Peur tombe et meurt affolé, vaincu plus sûrement que son aïeul sous la hache de Tanneguy-Duchâtel.

(à suivre)

(I) La livre parisis représentait, comme valeur, 25 sols; et la livre tournois, 40 sols.

ANECDOTE

On sait que Moens, notre plus célèbre pionnier de la Philatélie, n'avait pas le caractère facile.

Un de ses concurrents, Mahé, qui éditait une revue philatélique pour les besoins de ses affaires, copiait sans en citer la source, la plupart des informations que publiait Moens. Celui-ci, très actif, avait organisé par l'entremise de correspondants, un réseau d'agents informateurs dans les divers coins du monde.

Moens furieux du sang-gêne de son confrère, tendit un piège dans lequel Mahé allait s'engluer.

Dans le numéro 52, p. 30 de son "Timbre-Poste" Moens publiait un entrefilet disant que la commune libre de Moresnet allait émettre quatre timbres dont deux, unicolores pour la correspondance avec l'Allemagne et deux bicolores pour les autres pays. Il publiait le cliché de l'un de ces timbres à l'appui de ses dires. Suivaient tous les détails techniques sur les couleurs, le papier, la dentelure ainsi que les données sur l'agglomération de Moresnet et les raisons pour lesquelles cette commune, était neutre. Cette dernière partie, basée sur des faits historiques réels, donnait vraisemblance à la chose.

La communication semblait être faite par un correspondant qui signait sa lettre, écrite le 1er avril 1867, du nom de J.S. NEOM.

Si l'on en juge par la suite, Mahé prit le train pour Moresnet afin d'avoir sur place des renseignements encore plus complets que ceux publiés par Moens, mais faute de mieux et manquant de renseignements, il offrait les fameux timbres à des prix différents suivant la couleur : 35 à 60 cms.

Il ne s'était pas aperçu que le poisson d'avril de J.S. NEOM (qu'il faut lire à l'envers MOENS) lui était réservé.

Mais relire cette histoire en entier montre combien savaient être féroces nos devanciers il y a un siècle.

Story-Post - N° 23 - Fév. 1965

BELGIQUE 1831-1910

Messieurs LEO DE CLERCQ et JAMES VAN DER LINDEN, respectivement de l'Académie de Philatélie de Belgique et Marcophile, viennent de publier un petit ouvrage d'une douzaine de pages se rapportant aux CACHETS A DATE BELGES de 1831 à 1910. Tous les cachets sont dessinés. Ce livret est très bien fait et pourrait être utile à certains membres intéressés aux oblitérations de notre pays.

J.H.